



Extrait du Croix-Rouge française - PIROI

PIROI

<http://piroi.croix-rouge.fr/piroi/008-historique-de-la-piroi>

Historique de la PIROI

- Français - La PIROI - À propos - Historique -

Croix-Rouge française - PIROI

Les populations de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien sont vulnérables face aux risques naturels. Ces catastrophes affectent tout particulièrement les pays en développement où elles ont également des impacts accrus, en raison des moyens réduits de prévention, d'alerte et de gestion des risques.

En 1999, face à ce constat, la [Commission de l'Océan Indien \(COI\)](#) a souligné l'intérêt d'un projet régional de réponse aux catastrophes, afin de réduire le risque et de garantir la protection des biens et des personnes, ainsi que le développement socio-économique durable de la zone sud-ouest de l'océan Indien. La même année, la nécessité d'une base régionale de réponse aux catastrophes a été affirmée par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de la région.

En avril 2000, cette idée a été concrétisée à travers la signature de l'accord de Saint-Denis, actant la naissance de la Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI). Depuis 2009, le programme PIROI a intégré le "Programme opérationnel de coopération territoriale océan Indien (POCT)", au titre de l'axe 1 - Développement durable et environnement, mesure 1-03, dispositif régional de protection civile, ce qui en fait un acteur majeur de la réduction des risques, de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans la zone sud-ouest de l'océan Indien et un partenaire privilégié des pouvoirs publics régionaux intervenant dans ce domaine.

En 2012, la PIROI renforce ses liens avec la Commission de l'Océan Indien en signant un accord régional de partenariat permettant de mieux se préparer à répondre aux catastrophes dans la région. En effet le programme PIROI et la COI partagent un objectif commun dans leur volonté de travailler à tous les niveaux (des États jusqu'aux communautés) afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles et de favoriser le développement des États membres de la COI.

En novembre 2012, un nouvel accord de coopération est signé entre [la Croix-Rouge française](#) et [la FICR](#) afin de définir plus précisément les rôles et responsabilités de chacun dans le domaine de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans la zone océan Indien. A travers cet accord, la PIROI est reconnue comme un outil à part entière de la FICR dans la région.

Ces évolutions aboutissent en 2014 à un plan d'action de la PIROI organisé autour de 4 objectifs stratégiques :

1. [Le plaidoyer pour l'intégration de la gestion des risques dans les politiques nationales et régionales](#) ;
2. [La réduction des risques de catastrophes au niveau des populations](#) ;
3. La [préparation](#) et la [réponse](#) aux catastrophes ;
4. [La création d'un centre régional d'expertise dédié à la gestion des risques et à l'adaptation au changement climatique](#).

Sur la période 2015-2020, la stratégie de la PIROI s'intègre dans l'objectif thématique 5 du programme opérationnel de coopération territoriale océan indien (POCT OI) : « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques » et aux axes prioritaires 5 et 6 : « **Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques** ».